(version 5 du 3.01.2012)

Le sdcs (système de droit constitutionnel scientifique) peut se concevoir comme la superposition permanente des modèles suivants :

Le modèle de transformation du réel compréhensible : [État des lieux initial / Cause / Effet-État des lieux final] Le modèle de projet : [État des lieux initial / Objectif / Moyen / État des lieux final] Le modèle de l'action : [Force → Ignorance-Inconscient / Conscient → Geste] Le modèle de la méthode scientifique : [Observation / Hypothèse / Test / Observation] et **Statuts de langages :** scientifiques = "poésie"*, intuition, hypothèse, calcul, observation, erreur, résultat et preuves (résultat et preuve n'ont jamais valeur d'absolu, mais d'hypothèse la plus fiable ou la moins douteuse, toujours susceptible d'être remise en cause. C'est à partir de cette "vérité" scientifique que l'on détermine

non scientifiques = le Dogme, la Conviction, l'Opinion

scientifiquement les choix à opérer).

*minerai de langages non vérifiés à partir desquels

on élabore les langages de plus en plus efficaces.